

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 3

Artikel: Les "réformes" romandes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tionen, praktisch alle Teile einer Zivilschutzorganisation.

Dass dabei sowohl für die Chefs wie für die Mannschaft kaum Motivationsprobleme auftauchen, liegt auf der Hand. Für alle an einem solchen Projekt Beteiligten war dies eine echte Herausforderung.

Die vielerorts herrschende Meinung, dass die Armee mit ihren Mitteln in solchen Situationen zur Hilfeleistung zur Verfügung stehen müsste, beruht auf falschen Vorstellungen. Die Armee ist wohl bereit, in Extremsituationen sofort, unkompliziert und spontan Hilfe zu leisten. Sie soll dies jedoch nur tun, wenn alle anderen Mittel ausgeschöpft wurden. Es wäre auf die Dauer auch nicht richtig, wenn sie ständig mit solchen Hilfeleistungen beauftragt würde und dabei ihren Kampf- bzw. Verteidigungsauftrag vernachlässigen würde. Diese Auffassung vertrat kürzlich ebenfalls in einem vielbeachteten Referat der Kommandant F Div 3, Divisionär A. Roulier, mit aller Deutlichkeit.

Selbstverständlich fehlt es bei dieser neuen Einsatz- oder Weiterbildungs-doktrin im Zivilschutz nicht an kritischen Stimmen, die beispielsweise fragen, ob es sinnvoll sei, Nichtfachleute in einem steilen Berggebiet bei der Aufforstung einzusetzen. Diese Fragestellung entbehrt natürlich nicht einer gewissen Berechtigung, aber sie übersieht, dass solche Zivilschutzeinsätze, bevor der erste Mann überhaupt seinen Fuss in ein Aufforstungsgebiet setzt, umfangreiche Planungen, Absprachen und Vorbereitungen erfordern. Diese Vorarbeiten sind Aufgabe der Leitungen und Stäbe. Hier bietet sich ihnen ein echtes Training für Stabsarbeit. Der eigentliche Einsatz im Schadengebiet ist dann sozusagen der Abschluss der Gesamtplanung, das Finale oder die Überprüfung aller geplanten Massnahmen sowie ein Führungstraining im Massstab 1:1. Eine konkrete Auswertung und Beurteilung der Qualität der vorausgegangenen Planungen und Vorbereitungen wird möglich.

Jede Übung praktisch ein «Ernstfall»

Diese Form der Weiterbildung erlaubt eine total neue Einschätzung des Zivilschutzes, nicht nur von den Gemeinden, welche von Hilfeleistungen profitierten, sondern vor allem auch von den Behörden, die ihren Zivilschutz zur Verfügung gestellt haben. Solche Einsätze schaffen eine neue Motivation, und wecken Kräfte und Initiative, die in den herkömmlichen Übungen bisher nie erreicht werden konnten. Für den Zivilschutz im Kanton Bern waren diese Einsätze die Chance, seinen Ausbildungsstand auf allen Stufen öffentlich zu zeigen und damit sein Image zu verbessern. Rückblickend auf die verschiedenen Nothilfeinsätze der letzten Jahre, darf festgestellt werden, dass die Gemeindebehörden vieler Gemeinden ihre Zivilschutzorganisa-

tionen, zum Teil weit über hundert Kilometer entfernt, besuchten und deren Arbeit und Einsatz gewürdigt haben.

Die drei Jahre praktische Weiterbildung, in der Regel zugunsten der Gemeinschaft auch im Bereich des Sanitätswesens, haben gesamthaft einem völlig neuen Denken Platz gemacht. Selbstverständlich wird die Weiterbildung der neuen Rettungszüge nicht nur zugunsten der Gemeinschaft erfolgen können, sondern sie werden – ebenfalls periodisch – in gut vorbereitete Übungen auf den Trümmerpisten der regionalen Ausbildungszentren in der Zusammenarbeit mit einer Brandschutzformation der Feuerwehr weitergeschult werden müssen.

Diese neue Form der Übungen, weg vom Schulhausplatz oder der Übungspiste hinaus in praktische Einsätze zugunsten der Gemeinschaft bedingt, dass eine Auswertung erfolgt und Fehler und Schwachstellen in einem erneuten Einsatz korrigiert werden. Wenn die neue Zivilschutzkonzeption 95 den Einsatz in a.o. Lagen in Friedenszeiten dem bisherigen Hauptauftrag gleichstellt, so eröffnet sich dem Zivilschutz damit nicht nur eine höhere Akzeptanz als bisher, sondern sie verlangt von ihren Chefs – weil jede Übung praktisch einem «Ernstfall» gleichkommt – gründliche Planung und Vorbereitung. Um künftig genügend praktische Einsatzmöglichkeiten zu schaffen, ist die Zusammenarbeit mit den Feuerwehren viel enger zu gestalten. Vorstellbar wäre, dass z.B. bei Einsätzen der Wehrdienste, deren Lösch- und Rettungsauftrag selbstverständlich unverändert bleibt, gewisse Arbeiten wie Sicherung des Schadenplatzes, Räumungen sowie Aufgaben der Logistik von Zivilschutzformationen erledigt würden.

Dies brächte der Gemeinde nicht nur finanzielle Einsparungen, weil die Dienstleistung des Zivilschutzes ihrer jährlichen WK-Dienstleistungspflicht angerechnet würde, sondern dem Zivilschutz böte sich viel häufiger als bisher die Gelegenheit, mit dem Ernstfall konfrontiert zu werden. Damit könnte ein realistischeres Einsatztraining erreicht werden.

Eine in solchen Einsätzen trainierte Zivilschutzorganisation bringt bessere Voraussetzungen und Erfahrungen zum Bestehen im Kriegsfall mit.

Das Projekt Zivilschutz 95 wird als die grosse Chance für unseren Zivilschutz bezeichnet. Diese Chance ist zu nutzen. Sie erfordert ein Umdenken, welches sich Schritt für Schritt auf alle Stufen durchsetzen muss. Nur so wird der Zivilschutz glaubwürdig seinen Platz im Rahmen der Gesamtverteidigung behaupten können. ▀

Franz Reist

Les «réformes» romandes

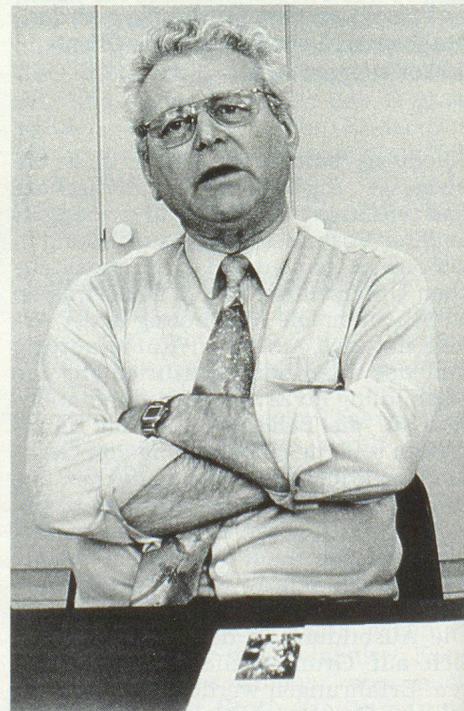
rm. La «Réforme 95» de la protection civile a donc été adoptée par l'Assemblée fédérale: le Conseil des États en juin 1992 et le Conseil national en octobre 92. Afin que le plan directeur puisse effectivement entrer en vigueur dans les temps impartis, les cantons, notamment romands, se sont mis au travail sans tarder, certains d'ailleurs bien avant l'adoption des textes.

C'est le résultat de leur travail que vous trouverez dans ce dossier, sous une forme synthétique, canton par canton et assorti de commentaires des chefs des offices concernés.

Canton du Jura

Selon Hubert Gunzinger, chef du Bureau de la PCi, la réduction des effectifs devant servir va ramener les effectifs disponibles de 5625 personnes à 3660. Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de structures.

Conformément à l'esprit du plan directeur, la PCi conserve sa structure fédéraliste, poursuit H. Gunzinger. La commune demeure la principale responsable pour la protection de la population à son lieu de domicile, même si, par



H. Gunzinger, chef du Bureau PCi: «Malgré la bonne volonté, on peut douter de la capacité du personnel à faire face à des catastrophes...»

ailleurs, le service cantonal sera appelé à une plus grande présence, notamment pour toutes les questions liées à la régionalisation.

La République et canton du Jura compte 82 communes dont 53 avec moins de 500 habitants. La répartition faite antérieurement avec 28 communes directrices doit subsister pour le domaine de la conduite et des secours.

La nouvelle structure

Selon le plan directeur 95 le canton a droit à 35 formations de sauvetage, composées de 25 hommes chacune, avec la répartition suivante:

- 28 formations aux communes directrices
- 2 formations supplémentaires à Delémont
- 1 formation supplémentaire à Porrentruy
- 4 formations supra-régionales stationnées à
 - Bassecourt
 - Delémont
 - Porrentruy
 - Saignelégier

Les communes directrices sont réparties en trois secteurs: 11 communes pour le district de Porrentruy, 11 communes pour celui de Delémont et 6 dans celui des Franches-Montagnes.

Pour H. Gunzinger, et compte tenu des effectifs relativement restreints, la polyvalence est le maître mot afin de mieux répondre aux aspirations législatives des autorités et de la population.

Le concept d'engagement

Pour répondre aux secours urgents, soit immédiatement (délai 1 heure), ce sont les 4 formations supra-régionales de sauvetage qui seront chargées d'assumer cette mission. Dans leurs attributions, entre autres, on trouvera l'ouverture et la mise en service par le personnel servant des postes sanitaires, ainsi que la mise à disposition du chimiste cantonal de détecteurs pour répondre aux cas d'alarmes AC.

Chaque organisation locale devra par ailleurs préparer un concept identique pour les interventions propres à la commune.

Pour améliorer l'alarme du personnel de sauvetage, un système SMT (Service de mise sur pied par téléphone) est actuellement à l'étude.

Un «parent» pauvre...

Pour H. Gunzinger, l'instruction est un des maillons faibles du système. Malgré une bonne volonté indéniable d'une majorité de participants aux cours et exercices on peut tout de même douter de la capacité du personnel à faire face à des cas de catastrophes.

Le Bureau cantonal de la PCi a dû se borner, jusqu'à présent, à transmettre

la matière nécessaire à l'apprentissage des fonctions et à enseigner les divers travaux de planification nécessaires dans les communes.

C'est une situation particulièrement difficile et le personnel d'instruction professionnel (1 instructeur...) ne permet pas de satisfaire aux besoins en instruction des 82 communes astreintes!

«Jusqu'à maintenant, précise H. Gunzinger, nous avons pu disposer d'un fort contingent d'instructeurs à temps partiel, mais nous constatons que les employeurs rechignent à libérer leurs collaborateurs pour exercer cette activité d'instructeur. On ne peut donc que souhaiter que l'effectif des professionnels passe de 1 à au moins 4 personnes, surtout si l'on pense à l'instruction future des militaires libérés de leurs obligations mais astreints à servir dans la PCi.»

Quant au nouveau centre d'instruction, le projet est encore actuel. De plus, la police et les pompiers sont parties prenantes à l'utilisation de ce futur centre.

Canton de Vaud

Le projet de réforme vaudois dont la régionalisation est une des clés de voûte a déjà fait l'objet d'une présentation dans ces colonnes. Cette régionalisation permettra, entre autres, de ramener le nombre d'organismes PCi de 354 à 22. La conduite devrait y gagner en efficacité. Pour répondre au souci d'intervention rapide en cas de catastrophes, il est également prévu dans le projet d'organiser des détachements de sauvetage, dont le personnel serait formé spécialement à ces tâches particulières.

Autre «souci» de Michel Buttin, chef du Service cantonal de PCi, l'amélioration de l'instruction demeure un objectif permanent. C'est ainsi, par exemple, que deux inspecteurs seront chargés de conseiller et assister les communes dans l'organisation de leurs exercices. La collaboration avec les sapeurs-pompiers n'est pas oubliée, dans la mesure où une commission de réflexion est mise en place cette année pour instaurer la future collaboration.

On rappellera tout de même utilement que ce projet permettra une économie globale de l'ordre de Fr. 44,7 mio (11,6 mio pour l'Etat, 11,6 mio pour les Communes et 21,5 mio pour la Confédération), frais de construction et de jonctionnement compris.

Selon Michel Buttin, le Conseil d'Etat a émis un avis favorable au projet de régionalisation; diverses propositions, dans le domaine de l'instruction notamment, ont été émises, et dans le souci de se prononcer en toute connaissance de cause, le Grand Conseil a désigné sa Commission qui devrait siéger à mi-février afin de rapporter dans le courant de mars 1993.

Canton de Neuchâtel

Le canton de Neuchâtel est fort de 62 communes. Aucun regroupement de communes n'existe actuellement.

Sur le plan financier, et malgré une motion déposée en son temps (18.11.91) et visant à des mesures d'économies dans le domaine de la PCi et dont l'urgence a été refusée par le Grand Conseil le 20.11.91, aucune mesure particulière n'a été prise à l'égard de l'institution.

Pour Pierre Blandenier, chef de l'Office cantonal, il ne fait aucun doute que



Pierre Blandenier, chef de l'Office: «Un groupe de réflexion travaille sur une forme de régionalisation...»

Neuchâtel suivra les directives du plan directeur. A l'heure actuelle, le canton ne dispose pas encore d'un projet au sens propre du terme, mais d'une série de réflexions assorties de mesures transitoires prises en 1991, comme par exemple celle qui consiste à supprimer tous les cours pour les fonctions qui devraient être abandonnées dans le nouveau concept 1995.

Par contre, au sein de l'Office cantonal de PCi, un groupe de réflexion travaille sur une forme de régionalisation, vue surtout sous l'angle de l'intervention en cas de catastrophes. Ces réflexions, poursuit Pierre Blandenier, s'inscrivent d'ailleurs dans le sens des recommandations émises récemment à Schwarzenbourg.

L'idée qui prévaut généralement dans le canton est plus de procéder à des adaptations progressives et ponctuelles afin d'être prêt en 1995.

Le souci des secours en cas de catastrophes

L'étude en cours intègre également un concept d'intervention rapide en cas de catastrophes. Bien qu'aucune forme ne soit encore définie avec précision, il est

néanmoins vrai, selon P. Blandenier, que l'on va au-devant de la formation de groupes d'intervention formés avant tout de «volontaires» ou plus exactement de personnes qui accepteraient de fonctionner dans des groupes régionaux.

Il faut aussi préciser que le canton de Neuchâtel possède depuis de nombreuses années, dans 26 communes, des équipes d'intervention dont le personnel peut être mis sur pied par téléphone et qui disposent d'un stock de matériel et de véhicules d'entreprises en prenant garde d'être en quelque sorte complémentaires avec le plan ORCAN (plan catastrophe du canton). Les cahiers des charges ainsi que les organigrammes sont mis à jour chaque année par les communes concernées.

Collaboration avec les sapeurs-pompiers

Les contacts existent déjà par l'intermédiaire d'ORCAN, dont les responsables se réunissent chaque mois. Mais il est non moins vrai que la collaboration est appelée à se développer plus encore. Quant aux pompiers, ils devraient également procéder à une forme de restructuration pour être accordés aux nouvelles directives.

Pour Pierre Blandenier, la collaboration avec les pompiers ne pose pas de problèmes particuliers; il faut dire aussi qu'en dehors de sa fonction de chef de l'Office PCi, P. Blandenier est aussi président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, ce qui facilite les contacts. Par ailleurs la Fédération cantonale a de nombreux mandats du Département des travaux publics par le fait qu'il n'y a pas, contrairement à d'autres cantons, de Service cantonal du feu.

L'instruction en question

Le Centre d'instruction projeté à Couvet est toujours à l'étude. Une décision devrait intervenir, en principe, cette année encore. Pour l'instant, l'instruction se donne à Sugiez.

Pour Pierre Blandenier, même si la collaboration avec ses collègues fribourgeois est excellente, cela pose tout de même quelques problèmes, comme par exemple lorsqu'il s'agit d'organiser un rapport et que nous sommes obligés de prendre des contacts avec l'une ou l'autre des communes susceptibles de nous accueillir.

Quant à l'effectif des instructeurs professionnels, il est relativement modeste puisqu'il compte quatre personnes, y compris le chef de l'instruction. Ce qui signifie aussi que l'on puisse compter sur un nombre important d'instructeurs à temps accessoire.

Pour Pierre Blandenier, cette mixité dans l'instruction est plutôt favorable. De plus, le canton a toujours mis l'accent sur la variété dans le système d'instruction et n'a jamais hésité à modifier un tant soit peu les programmes

«officiels» pour les rendre plus concrets.

Canton de Genève

Pour Hugues Genequand, directeur de l'Office cantonal de PCi, ce qui caractérise la réforme genevoise c'est la volonté du Gouvernement de créer une «Sécurité civile» à Genève, qui regroupe quatre services: celui de l'Inspection cantonale du feu, du Service hélicoptère, de la Métrologie et de la Protection civile, placé sous l'autorité d'un directeur de la Sécurité civile (J.P. Cherix), forme une sorte de «holding».



Hugues Genequand, directeur de l'Office: «La volonté du Gouvernement est de créer une «Sécurité civile» à Genève...»

Le Groupe d'étude chargé d'élaborer la réforme de la PCi genevoise, placé sous l'autorité de Claude Haegi, chef du Département de l'intérieur de l'agriculture et des affaires régionales, a travaillé en parfaite transparence avec l'OFPC.

Différents groupes de travail, chapeautés par un groupe de coordination qui était l'organe exécutif de la direction du projet, ont travaillé à l'élaboration du détail du concept définitif, lequel consiste notamment dans la création de quatre détachements d'intervention rapide, fonctionnant de manière interrégionale puisque dirigés par le canton. Ces quatre détachements (Assistance, Génie civil, Logistique, Sanitaire) représentent un millier de personnes au total. Les autres personnes normalement astreintes à servir dans la PCi sont regroupées sous le terme de «généralistes» et restent soumises aux obligations légales dans le cadre de leurs communes et à la hiérarchie classique.

Planification de l'engagement (en temps de paix)

La planification de l'engagement des services de secours officiels et de la police est régie par le règlement cantonal concernant l'intervention, les secours et l'information lors de sinistre (ISIS) du 13.4.1988.

Le premier échelon met en œuvre les Services d'urgence permanents, soit la police, le Service d'incendie et de secours, le Service de sécurité de l'aéroport, les ambulances et hélicoptère. Le second concerne les services non permanents qui sont les services du feu communaux, les sections de samaritains et les corps de sauveteurs auxiliaires. Le troisième est formé par les détachements de spécialistes de PCi (génie civil, logistique, assistance, sanitaire, et selon la situation, les états-majors des OPC concernés). Remarquons au passage que ces trois premiers échelons représentent quelque 5000 personnes, ce qui permet déjà de faire face à un événement d'une certaine importance.

C'est à partir du 4^e et 5^e échelon que l'on voit intervenir l'armée et la PCi (EM communaux et généralistes).

En cas de sinistre...

En cas de sinistre, intervention immédiate de la police, des samaritains, sauveteurs, médecins, ambulanciers, sapeurs-pompiers et des spécialistes de la PCi. A ce sujet il est intéressant de noter le détail des formations de PCi engagées.

Pour le sanitaire, on devrait trouver le détachement sanitaire mobile (dont la mission consiste à créer le nid de blessés et participer au tri), les deux postes sanitaires de secours (un sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite) qui peuvent accueillir des blessés légers ou pour ceux qui peuvent attendre des soins hospitaliers. Un groupe de soins psychologique pourrait aussi être engagé puisqu'il apparaît qu'en cas de catastrophes il est très important d'apporter une aide morale tant aux victimes qu'aux sauveteurs.

Le groupe génie civil comporte des éléments de recherche avec des chiens de catastrophe (incorporés dans la PCi depuis de nombreuses années), des éléments de sauvetage avec un équipement renforcé, des moyens de dégagement lourds (engagés par contrats passés avec des entreprises privées).

Le groupe logistique soutient les formations engagées en leur fournissant nourriture, carburant, pièces de rechange, etc. Ce groupe devrait pouvoir aussi disposer d'installateurs sanitaires, d'électriciens, etc., dans le but de remettre en état des logements endommagés le plus rapidement possible.

Quant à l'assistance, elle serait chargée de l'accueil et du réconfort des personnes sinistrées.

Une instruction adaptée

En résumé, l'instruction qui devrait être dispensée dès le mois de mars 1993 comprendra deux filières distinctes.

La première concernera les spécialistes rattachés aux cantons et les généralistes qui dépendront des communes. D'emblée, les «spécialistes» suivront une formation particulière, dispensée par le canton, en dehors bien sûr de la formation commune à tout astreint à la PCi.

Dans le cadre de la formation commune tant pour les généralistes que pour les spécialistes, il est prévu de mettre l'accent sur les risques générés par notre société ainsi que les moyens de s'en prémunir. Il est à noter que pour les généralistes ayant accompli toutes leurs obligations militaires, ceux-ci seront dispensés des cours de répétition, en dérogation d'ailleurs avec les prescriptions fédérales.

Un cours test a déjà eu lieu, avec une documentation adaptée aux nouveautés préconisées par la réforme genevoise, avec semble-t-il un bon succès. Actuellement, cette documentation est admise au moins à titre provisoire par l'OFPC, dans la mesure où les délais de réalisation des nouveaux documents découlant du plan directeur nécessiteront encore bien quelques années.

Régionalisation

Même si une certaine forme de régionalisation existait depuis 1980, il est apparu nécessaire d'appliquer de nouveaux critères pour améliorer la capacité d'intervention de la PCi, suivant en cela les recommandations du Conseil fédéral.

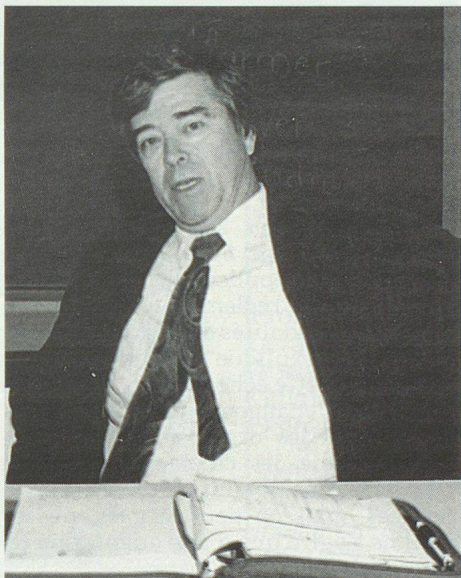
La ville de Genève pourrait ainsi réduire le nombre de ses secteurs, Carrouge, Lancy et Vernier demeureraient des communes indépendantes. Céligny, rattachée administrativement à Genève, pourrait être organiquement dépendante de la région de Nyon. On trouve ensuite quarante communes réunies en 8 groupements. Ces différents aménagements, en tenant compte d'un nombre de constructions moins

élevé, devraient aboutir à une économie de l'ordre de Fr. 45 mio, partagée entre la Confédération et les Communes, le Canton n'étant pas concerné puisqu'il n'y a plus de subventions.

Ces dispositions permettraient en outre une diminution d'environ 20% du nombre de cadres et une rationalisation du travail des offices intercommunaux.

Canton du Valais

Pour David Schnyder, chef du Service valaisan de PCi, quelques dispositions allant dans le sens du plan directeur 95 ont déjà été prises. Le canton du Valais compte 163 communes. Actuellement,



David Schnyder, chef du Service de PCi: «Dans un canton montagnard, la motivation des gens est naturelle...»

il y a 132 sections de sauvetage réparties en fonction de critères ayant trait à la grandeur de la commune, à son organisation PCi, mais surtout à sa situation géographique (dangers potentiels). Le dispositif sanitaire a également été adapté de façon à distribuer harmo-

nieusement les postes sanitaires, les postes sanitaires de secours ayant, eux, été regroupés en plaine.

Sur le plan sanitaire précisément, le Valais a toujours manqué de sanitaires pour servir notamment dans les constructions. C'est la raison pour laquelle une collaboration avec les samaritains a été recherchée très activement.

A ce jour, précise encore D. Schnyder, on constate que les samaritains sont prêts à s'engager dans la PCi pour servir dans des postes sanitaires.

Des détachements d'intervention sont actuellement en constitution. A terme, chaque commune devrait également pouvoir disposer d'un groupe de première intervention pouvant être alerté avec un SMT (système de mise sur pied par téléphone) et qui devrait être opérationnel de 1 à 4 heures, pour le 1^{er} échelon, le second dans un délai de 6 à 12 heures.

La constitution de détachements de sauvetage sur le plan régional est actuellement à l'étude. Un détachement se situerait dans le Haut-Valais, un autre dans le Centre et un troisième dans le Bas-Valais.

L'effectif de chaque détachement devrait être de 180 personnes. Ces détachements seraient composés de pionniers, de sanitaires, en bref de tous les services nécessaires à les rendre quasi autonomes. Il serait également possible de ne mobiliser que des sanitaires pour venir en aide, par exemple, à une commune qui peut maîtriser les dommages matériels, mais pas les blessés. Afin de disposer d'une alarme plus rapide, nous testons, poursuit David Schnyder, de nouveaux moyens de communication. Ces moyens seraient centralisés dans des communes directrices.

Une instruction concrète

Les hommes composant les détachements de sauvetage devraient recevoir une formation complémentaire au Centre de Grône.

D'un autre côté, des adaptations seront aussi nécessaires pour d'autres types de fonctions. Il faut aussi souligner qu'une

Finis les dégâts dus à l'humidité! Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.

1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER

depuis 60 ans

documentation spécifique est en préparation, afin de répondre plus concrètement aux besoins de tous les jours. Dans ce cadre-là, les participants reçoivent des informations très concrètes quant au comportement à adopter dans telle ou telle situation, par exemple de l'accident sur autoroute en passant par un feu se déclarant dans une friteuse. C'est aussi une façon de sensibiliser les participants à tous les dangers de notre société.

Adaptation naturelle

Contrairement à ce qui se passe dans les villes, la population réagit favorablement aux changements annoncés par le plan directeur. En effet, dans un canton montagnard, l'aide en cas de catastrophes est ressentie de façon plus aiguë; face aux dangers qui, dans les vallées, sont bien concrets, la motivation est naturelle.

Il n'est pas envisagé de regroupement de communes en Valais. La raison en est finalement assez simple, les vallées peuvent être facilement coupées de la plaine, raison pour laquelle elles doivent pouvoir disposer de leur propre organisme de PCi.

Du côté des sapeurs-pompiers

David Schnyder se félicite de la collaboration qui existe déjà avec les sapeurs-pompiers. Il faut dire que les pompiers sont, au niveau de l'Etat, dépendants du même service que la PCi. D'autre part, 50 à 60 % des pompiers sont astreints à la PCi.

Par conséquent, la compréhension mutuelle n'a pas besoin d'un grand effort d'adaptation de l'un ou de l'autre. La preuve est souvent apportée dans des cas concrets d'incendie, où la PCi intervient souvent avec ou peu après les pompiers. Dans plusieurs communes, en cas d'incendie, on fait appel immédiatement à la PCi.

Comme beaucoup d'autres services de l'Etat le budget de la PCi a aussi subi, pour la deuxième année, une diminution de l'ordre de 10 %. Mais, pour l'instant, le budget actuel nous permet de faire face aux dépenses.

Canton de Fribourg

Pour Jean-Paul Donzallaz, chef de l'Office cantonal fribourgeois, les adaptations nécessaires pour répondre au plan directeur 95 se résument à peu de chose. En effet, poursuit J.-P. Donzallaz, il y a bien une dizaine d'années que nous sommes dans le plan directeur 95. La plupart des réformes préconisées par Berne ont déjà été non seulement décidées mais encore, elles sont appliquées. En 1982, le canton de Fribourg avait 260 communes, dont les deux tiers avaient moins de 100 habitants. C'est ce ressort naturel qui nous a poussés à faire des regroupements, malgré les critiques formulées à l'époque par l'OFPC.



Jean-Paul Donzallaz (à dr.), chef de l'Office, G. Verillotte, adjoint: «La plupart des réformes préconisées par Berne sont déjà appliquées dans le canton!»
(Photos: RM-Info, Pully)

En définitive, ces 260 communes ont été regroupées en 52 organisations de PCi. La loi d'application a été revue, corrigée et un règlement d'application précise les modalités d'application.

C'est ce qui explique une certaine sérénité face à cette échéance de 1995 puisque peu de changements seront nécessaires dans les organisations de PCi. Sur la forme, les changements seront peut-être plus nombreux dans certains services, mais on peut là aussi penser qu'il ne s'agira que d'une adaptation de détail.

Organisation «catastrophe»...

Le Conseil d'Etat a été informé sur un projet d'organisation qui devrait apporter des secours en cas de catastrophes.

Le projet consisterait à mettre sur pied trois organismes d'intervention répartis en trois secteurs et couvrant l'ensemble du canton de Fribourg. Dans cette idée, le secteur 1 pourrait être la Gruyère, d'autant plus qu'il s'agit d'une région sensible sur le plan des catastrophes de type naturel. A ce sujet, cette région est actuellement en phase de tests et c'est le résultat de ceux-ci qui nous permettra de présenter officiellement le projet. Le deuxième secteur couvrirait la région alémanique du canton avec Morat comme centre d'action et le troisième prendrait le centre du canton avec Fribourg comme point d'appui.

Ces organismes devraient être entre les mains des préfets ou encore, dirigés par le canton. Ils seraient à vocation intercommunale et pourraient intervenir partout où le besoin pourrait s'en faire sentir. Ils seraient composés d'un effectif de 99 hommes. Le 50 % de l'effectif serait composé de pionniers, le reste se répartissant entre le commandement, le soutien et le sanitaire. Cette solution

permettrait de résoudre l'intervention d'éléments importants dans un délai de 4 heures.

Pour l'intervention 1 heure, poursuit J.-P. Donzallaz, cela reste l'affaire de l'organisation interne des communes, avec toute liberté pour elles d'appliquer ou non.

Sur le plan sanitaire, mais en deuxième échelon, c'est l'idée d'une diagonale traversant les trois secteurs qui débiterait à Chiètres avec un poste sanitaire de secours, un second PSS à Villars-sur-Glâne et le dernier à Bulle. Ces PSS pourraient être desservis par une équipe «volante» de façon à décharger les hôpitaux civils.

Le canton a d'ailleurs déjà fait l'acquisition de 300 équipements destinés aux hommes rattachés aux trois secteurs.

L'instruction en question

Lorsque cela se justifiait, explique encore J.-P. Donzallaz, nous n'avons jamais hésité à déroger à certaines directives fédérales, de façon à ce que l'instruction soit toujours adaptée aux nécessités spécifiques du canton.

Le Centre d'instruction de Sugiez, qui a été le premier centre construit en Suisse, est partagé depuis 1965 avec le canton de Neuchâtel. Il va certainement durer encore quelque temps au vu des possibilités financières du canton.

Le seul «défaut» de cette cohabitation est le fait que cela restreint le potentiel d'instruction à 20/22 semaines à disposition par canton. Par conséquent, les 15 000 personnes que l'on devrait instruire pour les besoins du canton se résument à 5000, ce qui explique le fait que ce potentiel ne suffit qu'à remplacer les personnes qui terminent leurs activités. ▀